

Réf : AT / SDT/ DRA /CRU / ..86 / 2021

### Mise En Demeure N° 01

#### 1-Parties Contractantes :

**Le Contractant :** la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

**Le Partenaire Cocontractant :** Entreprise Tous corps d'état Fareh Foued

#### 2- Définition de l'opération :

Contrat N° 12/2019 relatif au projet :Lot N° 03 : Extension canalisation cité Messied Mohamed tahar Ain Makhoulf CMP Oued Zenati Guelma

Bon de commande N° : 000071 En date : 22/05/2019

ODS N° : 87/2019 En date : 22/05/2019

PV ouverture de chantier :26/05/2019

Duré de Réalisation : 25 Jours

**2- Objet de la mise en demeure :** suite à l'expiration de délai de réalisation contractuelle au projet Extension canalisation cité Messied Mohamed tahar Ain Makhoulf CMP Oued Zenati Guelma , vous êtes invité à présenter les documents indispensable pour la réception relativement au contrat et de respecter vos engagement en vers Algeriatelecom.

**Délais d'exécution de la mise en demeure :** quatre (04) jours à compter de la 1ere apparition au site WEB

#### Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation de procéder à l'établissement unilatéralement de l'attachement

**Le Directeur**

28 AVR. 2021

المدير العملي للإتصالات  
إمضاء: بومعراج يا

